

## COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, après étude, décide :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges réunie le 20 septembre 2017 ainsi que les ajustements des attributions de compensation en découlant.
- Compte-tenu du fait que l'agent d'entretien titulaire s'est trouvée pour l'année 2017 dans une situation variable, une personne a été embauchée en Contrat à Durée Déterminée.  
Le Conseil décide d'accepter le projet de convention concernant le remboursement par la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGRe) d'une part du salaire de l'agent communal pour des travaux liés au scolaire et au périscolaire et d'autoriser le Maire à signer celle-ci.
- D'accepter la convention présentée par le Maire entre la Commune et la société Terres à vivre permettant la mise à disposition du poteau incendie situé dans le nouveau lotissement privé « Chemin de Courmelois » et d'autoriser le Maire à signer celle-ci.
- A la suite de la réunion de la CLECT du 20 Septembre 2017 la charge liée au transfert de la compétence des Sapeurs-Pompiers a été intégrée aux calculs et des corrections mineures ont été apportées par rapport à la CLECT de Février.  
Le budget primitif voté en Avril ne prenait pas en compte cette charge alors inconnue et il convient de procéder à un virement de crédit afin de régler l'attribution de compensation révisée versée à la CUGRe au mois de Décembre :
  - En DF (Chap 011) à l'article 615231 « Voiries » : - 7 500€
  - En DF (Chap 014) à l'article 739211 « Attributions de compensation » : + 7 500€.

Séance levée à 23h40

Le Maire,

Richard FERNANDEZ